7 2	SUPPLÉMENT POUR LES PENSIONS LIQUIDÉES					
DESIGNATION DES GRADES	d'après la loi du 26 juin 1861		d'après la loi du 18 avril 1831		Antérieurement à 1831	
	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves
Enseigne de vaisseau Mécanicien principal de 2e classe. Chef de musique des divisions Sous-ingénieur de 3e classe Aide-commissaire. Sous-agent administratif Sous-chef de manutention. Sous-agent comptable. Commis de 2e et 3e classe du commis- sariat. Officier de santé de 2e classe. Greffer à Cherhourg et à Lorient. Professeur de 3e et de 4e classe. Trésorier de 3e et de 4e classe des in- valides. Mattre et conducteur principal. Surveillant principal des établisse- ments penitentiaires. Sous-chef de bureau de 2e classe des directions de l'intérieur. Chef de l'imprimerie du Gouvernement de 2e classe. Ecclésaitique des colonies au traite- ment d'Europe inférieur à 2,000 fr. Commis principal et commis de la marine et des subsistances (loi de 4831). Chef de comptabilité de tous les ser- vices (loi de 4834). Garde-magasin des travaux maritimes (loi de 4834). Commis dessinateur (loi de 4834).	i.	125	550	245	950	320
Aspirant Elève du génie maritime. Elève commissaire. Officier de santé de 3e classe. Aide-médecin et aide-pharmacien.	250	125	490	225	900	300

Vu pour être annexé à la loi du 18 août 1881, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés.

Signé: Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des finances, Signé: J. MAGNIN. Le Ministre de la guerre, Signé : FARRE. Le Ministre de la marine et des colonies, Signé : G. CLOUÉ.